

AFFAIRE N° 18 /

O B J E T : Location de véhicules pour l'année 1984.

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les contrats concernant la location des Camions et Camionnettes pour satisfaire les besoins des différents services communaux arrivent à expiration le 31 Décembre 1983.

Au titre de l'année 1984, de nouveaux contrats doivent être passés.

C'est pourquoi, je vous demande :

- d'approuver le Cahier des Clauses Administratives particulières (C.C.A.P.) concernant cette affaire.
- de m'autoriser à lancer les Appels d'Offres et en cas d'Offres infructueuses à passer des Marchés Négociés avec les Fournisseurs présentant les offres les plus avantageuses.

Je mets la question au voix.

**LE SECRETAIRE lit l'avis des Commissions :**

**- Finances : favorable.**

**X... - Pourquoi la Commune loue t-elle les véhicules et ne les achète pas ?**

**LE MAIRE - On loue de moins en moins. Par exemple, àà, on prend 2 bennes-tasseuses en plus et 3 camions en moins. Ce n'est pas plus rentable d'acheter des camions que de les louer.**

**X... - C'est donc plus rentable pour la Commune.**

**LE MAIRE - En louant, oui. Mais, on achète quand même quelques-uns.**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE.**

\*

\* \*